

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu le procès-verbal du Conseil de Gestion de la Fondation d'Aix-Marseille Université en date du 29 juin 2016 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'une bourse à hauteur de 20770 euros au bénéfice de Monsieur Stéfan Ré conformément au procès-verbal du Conseil de Gestion de la Fondation d'Aix-Marseille Université pour le projet ENTENT : concevoir une centrale électrique renouvelable, nouvelle génération.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 11 octobre 2016




Yvon Berland

Président d'Aix-Marseille Université